

Objet :

INTEGRATION DE LA PAIE A FACON DANS SIFAC

Destinataires :

Equipe Projet Sifac - Correspondants fonctionnels Sifac - Correspondants fonctionnels Harpège

↘ Versions du document

Version	Nom du Document	Date	Commentaire
V1.0	Sifac_Integration_paf_07_2010.doc	13/07/10	Création du document

En préambule, nous vous rappelons que l'interface Harpège-Sifac a été développée pour :

- des sites RCE
- utilisant la nomenclature M9.3 RCE
- ayant en retour de la TG un fichier KX.

Au niveau des écritures :

- L'interface paie à façon intègre uniquement des écritures de prise en charge (6/4)
- Les écritures de comptabilité auxiliaire sur les organismes sociaux ne sont pas générées (écritures validées par la DGFIP)
- Les cas particuliers ne sont pas gérés par l'établissement mais par la TG. Il conviendra simplement de rapprocher le montant des pièces OH et RH avec le montant prélevé par la TG.

1 - Saisie manuelle dans Sifac pour générer des écritures de paie

Le flux de paie a été paramétré dans Sifac de telle sorte qu'il n'est pas envisageable de faire des saisies manuelles pour la paie dans Sifac (blocage au moment du visa)

→ Il convient de réaliser un fichier aux normes Sifac qui pourra être intégré

La documentation présentant le format du fichier est disponible sur l'espace Sifac :

Documentation SIFAC/01_Fonctionnel/10_Interfaces/01_Paie/02_Documentation_utilisateurs/ SIFAC-DCD-FDF-PAIE-Enreg-piece-cpt-V1.10.doc

2 – Utilisation de l'interface Harpège – Sifac en mode simplifié

- Pour les sites utilisant la version Harpège –Sifac en mode simplifié, les données du fichier KX ne sont alors pas enrichies des données RH,
- Les éléments de paye sont agrégés sur le centre de coût unique et la destination unique paramétrés.
- Ce mode d'intégration ne permet pas d'intégrer les paies sur eotp.



- Suite à l'intégration, il convient de retraiter les paies sur contrats en réalisant dans Sifac :
 - Des réimputations via la transaction KB61
 - Des opérations diverses via la transaction F-02pour alimenter les conventions. Ces opérations permettront d'alimenter la comptabilité budgétaire et analytique disponible sur l'espace sifac : Documentation
SIFAC/01_Fonctionnel/00_Documentation_transverse/02_Documents_utilisateurs/
SIFAC_MUT_GEN_REIMPUTATIONS_V1.0.xls

3 – Un site non RCE gère sa paie sur ressources propres via la paie à façon. Est-il possible d'utiliser l'interface Harpège – Sifac pour intégrer la paie dans Sifac ?

Tout d'abord, il convient de :

- Contacter les services de la DGFIP pour leur demander l'utilisation du plan de compte M9-3 RCE car vous êtes passé en paie à façon (et que les fichiers KA produits par la TG comportent ces comptes)
- Contacter les services de la TG qui effectuent la paie pour votre établissement afin de leur faire confirmer que les fichiers KA comportent bien les comptes M9-3 RCE.

Après avoir reçu une réponse positive de ces 2 instances, il faut :

- Créer les comptes budgétaires 64141 et 64146
- Installer le plan de compte RCE comme indiqué dans SIFAC-MOP-CPT-Plan-de-comptes-RCE-V1.3.doc (disponible sur l'espace sifac : Documentation
SIFAC/01_Fonctionnel/02_Budget/02_Documents_Utilisateurs/07 RCE)
- Mettre en oeuvre l'interface PAF-Sifac via Harpège

RAPPEL : La modification suivante reste sous la responsabilité de l'établissement. L'Amue ne prend aucun engagement sur cette phase au regard du périmètre indiqué dans le préambule.

- Modifier des données dans le fichier KA pour rendre cela possible.
Le KX contient, en début de fichier 3 zones à rajouter au KA : l'année, le mois de paye et le code DI (département informatique de la TG, qui est déjà présent plus loin dans le KA)
Pour que le fichier soit lisible par l'interface PAF/SIFAC, il semble qu'il suffise de rajouter les 3 champs du début.
- Procéder à la génération du fichier INTEGPAIE dans Harpège
- Exécuter l'interface PAF-Sifac [ZSIFACFITR_PAIE]

4 – Un site M9.1 peut-il utiliser l'interface Harpège – Sifac ?

Ceci est hors périmètre.

Il convient de générer un fichier INTEGPAIE aux normes Sifac.